



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal d'une session du conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans, séance ordinaire du 10 septembre 2018, tenue à l'Hôtel de Ville au 515, Route des Prêtres, à Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans, à 20 h, sous la présidence de Monsieur Sylvain Bergeron, maire.

Sont présents: M. Sylvain Bergeron → Maire
M. Claude Rousseau → Conseiller
M. François Pichette → Conseiller
Mme Nathalie Vézina → Conseillère
M. Alain Dion → Conseiller
Mme Caroline Turgeon → Conseillère
M. Patrick Noël → Conseiller

et tous formant quorum.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Nicolas St-Gelais, agit comme secrétaire d'assemblée.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20 h par Monsieur le Maire Sylvain Bergeron. Il constate la régularité de l'assemblée avec 6 conseillers (ères) présents (es) et souhaite la bienvenue à tous.

Les membres du conseil acceptent à ce que la documentation utile à la prise de décision soit disponible aux membres du conseil moins de 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance (article 148, C. M.).

2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2018-09-02-01

Il est proposé par Mme Caroline Turgeon
appuyé par M. Claude Rousseau

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

D'adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous :

1	OUVERTURE DE LA SÉANCE	5645
2	LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	5645
3	ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL	5647
3.1	Adoption et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 août 2018.....	5647
3.2	Dépôt : Procès-verbal de correction : Résolution 2018-05-10-07 (financement bibliothèque)	5647
4	ADMINISTRATION GÉNÉRALE.....	5647
4.1	Dépôt et autorisation de paiement des comptes du mois	5647
4.2	Mandat : Vérificateur externe ou auditeur indépendant.....	5648



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

4.3	Modification du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal (novembre).	5648
4.4	Acceptation d'une offre de service : Numérisation des archives	5649
4.5	Acceptation d'une offre de service : Accompagnement en gestion intégrée des documents	5650
4.6	Acceptation d'une offre de service : Première ligne (services juridiques)	5651
4.7	Avis de motion : Règlement sur l'occupation du domaine public	5651
4.8	Nomination d'un représentant : ClicSÉQUR et Revenu Québec	5652
4.9	Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement : Règlement 458-2018 « Code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans »	5652
4.10	Acceptation d'une offre de service : Gestion de la performance organisationnelle	5653
5	SÉCURITÉ PUBLIQUE	5653
5.1	Embauche : Pompier volontaire (Yvan Parent)	5653
5.2	Embauche : Pompière volontaire (Noémie Bouchard)	5654
5.3	Acceptation d'une offre de service : Travaux aux citernes situés au 1534 et 1959 chemin Royal	5655
6	TRANSPORT	5655
6.1	Approbation des dépenses : Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)	5655
6.2	Demande de report : Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration (PPA)	5656
6.3	Mandat : Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'égouts et des chaussées	5656
7	HYGIÈNE DU MILIEU	5657
7.1	Acceptation d'une offre de service : Réfection de l'émissaire pluvial de l'avenue Rousseau	5657
8	SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	5658
9	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	5658
9.1	Avis de motion et dépôt de projet de règlement : Règlement 459-2018 « Règlement modifiant le règlement de construction numéro 156 afin de revoir les dispositions relatives aux matériaux compatibles avec la valeur architecturale et patrimoniale des maisons de l'Inventaire »	5658
9.2	Mandat des membres Comité consultatif d'urbanisme : Sièges numéros 1, 2 et 4 (échéance : 31 octobre 2018)	5658
9.3	Dépôt : Rôle d'évaluation foncière de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans pour 2019-2020-2021	5659
10	LOISIRS ET CULTURE	5659
10.1	Contrat de service : Ressource affectée aux tâches découlant du plan d'action de la Politique de la famille et des aînés	5659
11	CORRESPONDANCE	5659



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

12 SUIVI DES DOSSIERS DES ÉLUS.....	5660
13 DIVERS.....	5660
13.1 Motion de reconnaissance : Coopérative des techniciens ambulanciers du Québec pour leur 30e anniversaire de fondation	5660
14 PÉRIODE DE QUESTIONS.....	5660
15 LEVÉE DE LA SÉANCE	5660

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3 ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL

3.1 Adoption et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 août 2018

2018-09-03-01

CONSIDÉRANT la tenue d'une séance ordinaire 13 août 2018 ;

CONSIDÉRANT que tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal préalablement à la présente séance ;

Il est proposé par Mme Nathalie Vézina
appuyé par M. Claude Rousseau

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 août 2018 tel que rédigé.
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2018-09-03-01
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.2 Dépôt : Procès-verbal de correction : Résolution 2018-05-10-07 (financement bibliothèque)

2018-09-03-02

Conformément à l'article 202.1 C.M., le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Nicolas St-Gelais, dépose au conseil municipal le procès-verbal de correction 2018-09-03-02-01, corrigeant une erreur d'écriture qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis et déposés au conseil municipal.

Documents déposés : 2018-09-03-02
2018-09-03-02-01

4 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 Dépôt et autorisation de paiement des comptes du mois

2018-09-04-01



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans**

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS**

N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT l'étude des comptes par les élus préalablement à la présente séance ;

CONSIDÉRANT que tous les élus ont eu l'occasion de poser leurs questions ;

Il est proposé par Mme Nathalie Vézina
appuyé par M. François Pichette

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Approuver tel que présenté le rapport des dépenses autorisées et payées de 176 392,37 \$ pour le mois d'août 2018.
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2018-09-04-01
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 Mandat : Vérificateur externe ou auditeur indépendant

2018-09-04-02

CONSIDÉRANT qu'en vertu du Code municipal, le Conseil municipal doit procéder à la nomination d'un vérificateur externe ou auditeur indépendant ;

Il est proposé par M. François Pichette
appuyé par M. Patrick Noël

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Autoriser la Municipalité à procéder à l'appel d'offres pour l'octroi du mandat d'un vérificateur externe ou auditeur indépendant pour les années 2018, 2019, 2020 et 2021.
2. Publier un appel d'offres par invitation afin d'obtenir des soumissions pour les services professionnels d'un vérificateur externe ou auditeur indépendant.
3. Autoriser la direction générale à créer le comité d'évaluation pour l'étude de ces soumissions.
4. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2018-09-04-02
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**4.3 Modification du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal
(novembre)**

2018-09-04-03

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 148 du Code municipal, le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT que la résolution portant le numéro 2144-2017 précisait les dates de la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2018 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'amender la résolution numéro 2144-2017 ;

Il est proposé par Mme Nathalie Vézina
appuyé par M. Alain Dion

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Amender la résolution numéro 2144-2017 en remplaçant la date de la séance ordinaire du conseil prévue initialement au calendrier pour le lundi 5 novembre 2018 par la date du 12 novembre 2018. Cette séance se déroulera à 20h00 en la salle du conseil, 515 route des Prêtres.
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2018-09-04-03
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le Maire, Sylvain Bergeron, mentionne séance tenante qu'une séance extraordinaire du conseil se tiendra le 12 décembre 2018 à 19 h 00, séance au cours de laquelle le budget et le programme triennal d'immobilisations doivent être adoptés. Une période de questions sera également prévue et cette séance portera exclusivement sur le budget et le programme triennal.

2018-09-04-04

4.4 Acceptation d'une offre de service : Numérisation des archives

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 2018-06-04-02 octroyant un mandat de services professionnels pour les services d'un archiviste ;

CONSIDÉRANT le besoin de la municipalité de réaliser la numérisation des dossiers papiers de ses archives dans le respect des obligations légales de la Loi sur le cadre juridique des technologies de l'information et la Loi sur l'accès à l'information des organismes publics et sur la protection des renseignements ;

CONSIDÉRANT le Service de la numérisation, de l'impression et de l'insertion (SNII) du Centre de services partagés du Québec (CSPQ) ;

Il est proposé par M. Claude Rousseau
appuyé par Mme Nathalie Vézina

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Accepter la proposition d'affaires déposé par le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) daté du 30 août 2018 pour rendre numériques les dossiers papiers de ses archives (incluant la préparation matérielle, la numérisation, le contrôle de la qualité, l'indexation et la conversion des fichiers) au coût unitaire suivant :



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

Type de services	Taux unitaire
Numérisation couleur	0,024 \$/image
Numérisation sur la vitre	0,240 \$/image
Préparation matérielle	0,006 \$/image
Reconnaissance de caractères (OCR)	0,018 \$/image
Indexation simple	0,015 \$/image
Conversion des fichiers	0,015 \$/image
Destruction des boîtes d'archives (1,2 pied cubes)	1,75 \$/boîte

2. Autoriser la direction générale à accepter la proposition d'affaires conditionnellement à ce que la dépense n'excède pas le montant prévu au budget (poste 23-02000-004).
3. Autoriser la direction générale à imputer cette somme à même le fonds de roulement remboursable sur 10 ans.
4. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2018-09-04-04
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.5 Acceptation d'une offre de service : Accompagnement en gestion intégrée des documents

2018-09-04-05

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 2018-06-04-02 octroyant un mandat de services techniques afin de rendre numériques les dossiers papiers de ses archives ;

CONSIDÉRANT les besoins de la municipalité qui consiste à concevoir et déployer l'architecture d'information dans Office 365, configurer Sharepoint en fonction des besoins, formation des employés en gestion numérique des documents, préparer et traiter les documents pour la numérisation ;

Il est proposé par Mme Caroline Turgeon
appuyé par M. Patrick Noël

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

5. Accepter l'offre de service d'accompagnement en gestion intégrée des documents préparée par Chuck et Co transformation numérique, datée du 29 août 2018, à un taux de 85 \$/heure, pour un total de 8925 \$ + taxes applicables.
6. Autoriser la direction générale à imputer cette somme à même le fonds de roulement remboursable sur 10 ans.
7. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2018-09-04-05
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-09-04-06

4.6 Acceptation d'une offre de service : Première ligne (services juridiques)

CONSIDÉRANT les besoins de la municipalité en matière de services juridiques incluant la consultation à forfait ;

Il est proposé par M. Alain Dion
appuyé par M. Patrick Noël

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Accepter l'offre de service professionnels pour la représentation de la Municipalité préparée par Morency société d'avocats datée du 13 août 2018, pour une somme forfaitaire de 400 \$ pour l'année 2018 taxes et déboursés non inclus.
2. Accepter l'offre de service professionnels pour la représentation de la Municipalité préparée par Morency société d'avocats datée du 13 août 2018, pour une somme forfaitaire de 1000 \$ pour l'année 2019 taxes et déboursés non inclus. Cette dépense sera effectuée en janvier 2019.
3. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2018-09-04-06
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-09-04-07

4.7 Avis de motion : Règlement sur l'occupation du domaine public

M. Alain Dion donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption, un projet de Règlement sur l'occupation du domaine public.

Ce projet a pour but de régir tout empiètement sur une voie publique, empêcher l'encombrement des trottoirs, des chemins et des places publiques, prévoir les fins auxquelles l'occupation de son domaine public est autorisée inconditionnellement ou moyennant le respect de certaines conditions et régir la construction et l'entretien d'ouvrages au-dessus ou au-dessous d'une voie publique.

Instructions sont, par les présentes, données au directeur général de préparer ou de faire préparer toutes les procédures requises.



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans**

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS**

N° de résolution
ou annotation

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.8 Nomination d'un représentant : ClicSÉQUR et Revenu Québec

2018-09-04-08

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans conserve un exemplaire de cette résolution au registre des procès-verbaux de la municipalité et en fait partie intégrante.

Il est proposé par Mme Caroline Turgeon
appuyé par M. François Pichette

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. QUE Nicolas St-Gelais, directeur général et secrétaire-trésorier (ci-après le représentant), soit autorisé à signer, au nom de la société, les documents requis pour l'inscription à clicSÉQUR et, généralement, à faire tout ce qu'il jugera utile et nécessaire à cette fin.
2. QUE le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à clicSÉQUR.
3. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2018-09-04-08

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**4.9 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement : Règlement 458-2018 «
Code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de
Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans »**

2018-09-04-09

ATTENDU QUE la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, sanctionnée le 2 décembre 2010, crée l'obligation pour toutes les municipalités locales d'adopter un code d'éthique et de déontologie qui énonce les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés ;

ATTENDU QUE la Loi prévoit à l'article 17 que le Code doit reproduire, en faisant les adaptations nécessaires, l'article 19 à l'effet qu'un manquement à une règle prévue au Code par un employé peut entraîner, sur décision de la Municipalité et dans le respect du contrat de travail, l'application de toute sanction appropriée à la nature et à la gravité du manquement ;

ATTENDU QUE le projet de loi 155 sanctionné le 19 avril 2018 modifie l'article 16.1 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale pour prévoir, dans le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux, des règles « d'après-mandat » ;

ATTENDU QUE ces nouvelles règles entrent en vigueur à compter du 19 octobre 2018 ;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE, conformément à l'article 18 de ladite Loi, l'adoption du Code d'éthique et de déontologie est faite par un règlement ;

M. Alain Dion donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption, un règlement modifiant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

Conformément à la loi, M. le maire dépose le projet de Règlement numéro 458-2018 modifiant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux. Il mentionne, séance tenante, l'objet dudit Règlement, la portée, les coûts associés et les mécanismes de financement, le cas échéant. Enfin, il déclare que tous les élus ont reçu le présent projet de règlement au moins 72 heures préalablement à la séance.

Instructions sont, par les présentes, données au directeur général de préparer ou de faire préparer toutes les procédures requises.

4.10 Acceptation d'une offre de service : Gestion de la performance organisationnelle

2018-09-04-10

Le conseil ordonne et statue que ce point soit reporté à une séance ultérieure du conseil municipal.

5 SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.1 Embauche : Pompier volontaire (Yvan Parent)

2018-09-05-01

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 2018-04-05-02 qui prévoit l'ouverture de postes de pompier volontaire.

Il est proposé par M. Patrick Noël
appuyé par M. Claude Rousseau

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Embaucher M. Yvan Parent, résidant à Sainte-Pétronille, pour une période indéterminée, au poste de pompier volontaire et ce, aux conditions préétablies par le conseil.
2. Assortir cette embauche aux conditions suivantes :
 - Fournir à la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans la preuve de l'obtention de la classe 4A sur son permis de conduire si ce candidat ne possède pas cette classe au moment où il avait postulé.
 - Fournir à la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans un rapport médical complet attestant que le candidat est en bonne condition physique et que son état de santé lui permet d'exécuter les tâches de pompier dans les conditions particulières dans lesquelles ce métier s'exerce (ce rapport est aux frais du candidat). Le rapport pourra être celui lui sera fourni lors de l'obtention de la classe 4A.



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans**

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS**

N° de résolution
ou annotation

3. Assortir cette embauche aux autres conditions et vérifications en vigueur, conformément à la Politique de travail.
4. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2018-09-05-01
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2 Embauche : Pompière volontaire (Noémie Bouchard)

2018-09-05-02

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 2018-04-05-02 qui prévoit l'ouverture de postes de pompier volontaire.

Il est proposé par Mme Nathalie Vézina
appuyé par M. Alain Dion

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Embaucher Mme Noémie Bouchard, résidant à Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans, pour une période indéterminée, au poste de pompier volontaire et ce, aux conditions préétablies par le conseil.
2. Assortir cette embauche aux conditions suivantes :
 - Fournir à la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans la preuve de l'obtention de la classe 4A sur son permis de conduire si ce candidat ne possède pas cette classe au moment où il avait postulé.
 - Fournir à la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans un rapport médical complet attestant que le candidat est en bonne condition physique et que son état de santé lui permet d'exécuter les tâches de pompier dans les conditions particulières dans lesquelles ce métier s'exerce (ce rapport est aux frais du candidat). Le rapport pourra être celui qui sera fourni lors de l'obtention de la classe 4A.
 - Suivre les cours de pompier niveau I comportant un total de 275 heures de cours. Cette formation devra être suivie sur une période maximale de quatre ans. La Municipalité défraiera les coûts de formation si ces cours ont été préalablement autorisés par le directeur du Service des incendies.
3. Assortir cette embauche aux autres conditions et vérifications en vigueur, conformément à la Politique de travail.
4. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2018-09-05-02

Votes pour : 5
Vote contre : 1 (Claude Rousseau)

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

5.3 Acceptation d'une offre de service : Travaux aux citernes situés au 1534 et 1959 chemin Royal

2018-09-05-03

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des services incendie de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans.

CONSIDÉRANT les soumissions reçues pour la réalisation des travaux aux citernes situés au 1534 et 1959 chemin Royal :

Fournisseur	Prix (avant les taxes)
Les excavations Richard Gosselin Inc.	4460 \$
Les entreprises Gosselin & Tremblay Inc.	4545 \$
Excavation EXT inc.	5574 \$

Il est proposé par Mme Caroline Turgeon
appuyé par M. François Pichette

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Accepter l'offre de service préparé par « Les excavations Richard Gosselin Inc. » daté du 31 juillet 2018, pour un montant de 4460 \$, plus les taxes applicables.
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2018-09-05-03
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6 TRANSPORT

6.1 Approbation des dépenses : Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)

2018-09-06-01

Il est proposé par M. Patrick Noël
appuyé par M. François Pichette

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Approuver les dépenses pour les travaux exécutés sur une section de la côte du pont pour un montant subventionné de 9500 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.
2. Les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.
3. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2018-09-06-01



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 Demande de report : Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration (PPA)

2018-09-06-02

CONSIDÉRANT la lettre d'annonce signée dans le cadre du volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) informant la municipalité une aide financière maximale de 10 000 \$ pour des travaux d'amélioration des routes de la municipalité ;

CONSIDÉRANT que la contribution financière n'est valable que pour l'exercice financier durant lequel elle a été accordée.

CONSIDÉRANT la résolution « 2018-09-06-03 » mandatant la direction générale à procéder à la publication d'un appel d'offre pour l'élaboration d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'égouts et des chaussées.

Il est proposé par M. Patrick Noël
appuyé par M. François Pichette

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Demander à ce que la date limite pour effectuer les travaux et la réclamation de l'aide financière 10 000 \$ dans le cadre du volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) soit reportée au 31 décembre 2019.
2. Autoriser la transmission d'une copie de la présente résolution à Mme Véronique Tremblay, Ministre déléguée aux Transports, Mme Caroline Simard, députée de Charlevoix-Côte-de-Beaupré, et à M. Sébastien Proulx, ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale.
3. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2018-09-06-02

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3 Mandat : Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'égouts et des chaussées

2018-09-06-03

CONSIDÉRANT que des investissements sont nécessaires pour le renouvellement de conduites d'égouts et des chaussées ;

CONSIDÉRANT que les gouvernements du Québec et du Canada mettent à la disposition de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans des programmes d'aide financière pour le renouvellement des infrastructures d'égouts et des chaussées ;

CONSIDÉRANT que la réalisation d'un Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'égouts et des chaussées permettra à la Municipalité de prioriser les travaux de réhabilitation à effectuer en tenant compte de la capacité d'investissement de la Municipalité et des différents



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

programmes d'aide financière qui seront mis en place par les gouvernements du Québec et du Canada au cours des prochaines années.

Il est proposé par Mme Caroline Turgeon
appuyé par M. Claude Rousseau

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Autoriser la Municipalité à procéder à l'appel d'offres pour l'octroi d'un mandat de services professionnels afin de réaliser un Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'égouts et des chaussées de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans.
2. Autoriser la direction générale à procéder à l'appel d'offres conditionnellement à ce que la date limite pour effectuer les travaux et la réclamation de l'aide financière 10 000 \$ dans le cadre du volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) soit reportée au 31 décembre 2019 (résolution 2018-09-06-02).
3. Autoriser la direction générale à créer le comité d'évaluation pour l'étude de ces soumissions.
4. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7 HYGIÈNE DU MILIEU

7.1 Acceptation d'une offre de service : Réfection de l'émissaire pluvial de l'avenue Rousseau

2018-09-07-01

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 2018-04-07-02 mandatant la direction générale d'aller en appel d'offre pour les travaux prévus aux plans et devis déposés par SNC Lavalin ;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) le 20 août 2018 pour la réfection de l'émissaire pluvial de l'avenue Rousseau ;

CONSIDÉRANT les soumissions suivantes reçues avant 15 heures le 6 septembre 2018, date et heure d'ouverture des soumissions :

Fournisseur	Prix (avant taxes)
CAF Fortier Excavation	293 749.63\$
Déneigement Daniel Lachance inc.	104 928.48\$
Entreprises Gosselin et Tremblay inc.	138 820.82\$
Lafontaine inc.	169 530.63\$
Paradis Aménagement Urbain inc.	126 427.66\$

Il est proposé par M. François Pichette
appuyé par M. Claude Rousseau

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans**

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS**

N° de résolution
ou annotation

1. Octroyer le contrat à Déneigement Daniel Lachance inc. pour la réfection de l'émissaire pluvial de l'avenue Rousseau pour un montant de 104 928,48 \$.
2. Assumer le financement temporaire des travaux par l'institution financière Desjardins, aux modalités et conditions prévu au contrat de prêt à demande daté du 29 août 2018.
3. Assumer le financement permanent des travaux par le règlement d'emprunt numéro 450-2018 « Règlement décrétant une dépense de 958 637 \$ et un emprunt de 958 637 \$ pour le prolongement du réseau d'égout pluvial secteur de la Seigneurie et de l'émissaire Rousseau et autres travaux connexes » adopté le 4 juin 2018.
4. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2018-09-07-01
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8 SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

9 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

9.1 Avis de motion et dépôt de projet de règlement : Règlement 459-2018 « Règlement modifiant le règlement de construction numéro 156 afin de revoir les dispositions relatives aux matériaux compatibles avec la valeur architecturale et patrimoniale des maisons de l'Inventaire »

2018-09-01

M. Alain Dion donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption, un règlement modifiant le règlement de construction numéro 156 afin de revoir les dispositions relatives aux matériaux compatibles avec la valeur architecturale et patrimoniale des maisons de l'Inventaire

Conformément à la loi, M. le maire dépose le projet de Règlement numéro 459-2018 modifiant le règlement de construction numéro 156 afin de revoir les dispositions relatives aux matériaux compatibles avec la valeur architecturale et patrimoniale des maisons de l'Inventaire. Il mentionne, séance tenante, l'objet dudit Règlement, la portée, les coûts associés et les mécanismes de financement, le cas échéant. Enfin, il déclare que tous les élus ont reçu le présent projet de règlement au moins 72 heures préalablement à la séance.

Instructions sont, par les présentes, données au directeur général de préparer ou de faire préparer toutes les procédures requises.

Document déposé : 2018-09-09-01

9.2 Mandat des membres Comité consultatif d'urbanisme : Sièges numéros 1, 2 et 4 (échéance : 31 octobre 2018)

2018-09-02

Le conseil ordonne et statue que ce point soit reporté à une séance ultérieure du conseil municipal.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

9.3 Dépôt : Rôle d'évaluation foncière de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans pour 2019-2020-2021

2018-09-09-03

Le conseil prend acte du dépôt du rôle d'évaluation foncière de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans pour 2019-2020-2021 pour une valeur totale de deux cent soixante-douze millions trois cent quatre-vingt-dix-sept mille cent (272 397 100 \$), dont une valeur imposable de deux cent cinquante-quatre millions huit cent soixante-dix-neuf mille quatre cents (254 879 400 \$).

Document déposé : 2018-09-09-03

10 LOISIRS ET CULTURE

10.1 Contrat de service : Ressource affectée aux tâches découlant du plan d'action de la Politique de la famille et des aînés

2018-09-10-01

CONSIDÉRANT l'adoption de la Politique familiale et des aînés.

CONSIDÉRANT le programme de soutien aux Politiques Familiales Municipales (PFM) et le programme de soutien à la démarche Municipalité Amie Des Aînés (MADA) du ministère de la Famille et des Aînés ;

CONSIDÉRANT l'objectif poursuivi par le conseil municipal d'améliorer le soutien accordé aux familles et aux aînés pour ainsi leur permettre de mieux profiter du milieu dans lequel ils vivent ;

Il est proposé par M. Patrick Noël
appuyé par Mme Nathalie Vézina

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Autoriser la direction générale à transmettre la proposition de contrat de service ci-déposé afin de fournir une ressource affectée aux tâches découlant du plan d'action de la Politique de la famille et des aînés.
2. Autoriser l'augmentation du nombre d'heures de travail de la Coordonnatrice des activités de loisirs et culturelles à 33 heures par semaine afin d'être en mesure de fournir une ressource affectée aux tâches découlant du plan d'action de la Politique de la famille et des aînés.
3. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2018-09-10-01
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11 CORRESPONDANCE

2018-09-11-00

La liste de la principale correspondance reçue durant le mois d'août 2018 est déposée.

Document déposé : 2018-09-11-00



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

12 SUIVI DES DOSSIERS DES ÉLUS

2018-09-12-00

Les élus qui le souhaitent présentent les développements survenus dans leurs dossiers respectifs depuis la dernière séance ordinaire de ce Conseil.

13 DIVERS

13.1 Motion de reconnaissance : Coopérative des techniciens ambulanciers du Québec pour leur 30e anniversaire de fondation

2018-09-13-01

CONSIDÉRANT que la Coopérative des techniciens ambulanciers du Québec (« CTAQ ») fêtera son 30e anniversaire de fondation ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans est desservie par les paramédics de la CTAQ en ce qui concerne la couverture des soins préhospitaliers d'urgence ;

CONSIDÉRANT que la réalisation de la mission de la coopérative est d'assurer à la population un service paramédical de qualité ;

CONSIDÉRANT que la CTAQ est reconnue pour son leadership et qu'elle offre des services préhospitaliers d'urgence de qualité ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans désire faire part de sa reconnaissance aux paramédics de la CTAQ ;

Il est proposé par Mme Nathalie Vézina
appuyé par M. Alain Dion

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans fait part de sa reconnaissance aux paramédics de la Coopérative des techniciens ambulanciers du Québec (« CTAQ ») et les félicite pour leur leadership et leurs services préhospitaliers d'urgence de qualité.
2. Transmettre une copie de la présente résolution soit transmise à Coopérative des techniciens ambulanciers du Québec (« CTAQ »).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14 PÉRIODE DE QUESTIONS

À 21 h 00, M. le Maire invite les citoyens à poser leurs questions. La période de questions s'est terminée à 21 h 18. Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

15 LEVÉE DE LA SÉANCE

2018-09-15-01

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé ;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

Il est proposé par Mme Caroline Turgeon
appuyé par Mme Nathalie Vézina

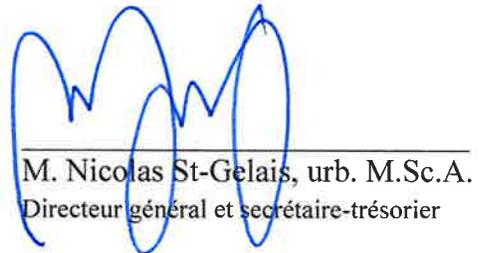
ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. De lever la séance à 21 h 18.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

En signant le présent procès-verbal, M. le Maire est réputé signer toutes les résolutions du présent procès-verbal, lesquelles correspondent à ce qui a été discuté et adopté lors de la présente séance et renonce conséquemment à son droit de veto.¹


M. Sylvain Bergeron
Maire


M. Nicolas St-Gelais, urb. M.Sc.A.
Directeur général et secrétaire-trésorier

¹ **Note au lecteur :** Monsieur le Maire ou toute autre personne qui préside une séance du conseil a droit de vote, mais n'est pas tenu de le faire ; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2).
Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution inclut le vote de monsieur le Maire. Une mention spéciale sera ajoutée pour signaler l'expression de s'abstenir de voter de monsieur le maire ou du président de la séance, le cas échéant.